

**Code ISIN**

FR001400F4N3

Durée d'investissement conseillée

4 ans

CommercialisationDu 23/01/2023
au 31/03/2023⁽¹⁾**Éligibilité**

Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation⁽²⁾

Communication à caractère promotionnel

Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽³⁾ et une protection du capital à l'échéance⁽⁴⁾, ci-après le « titre » ou le « produit ». Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type indice. Le produit est émis par Credit Suisse AG⁽⁵⁾, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres, et l'investisseur est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.

(1) Pendant cette période, le prix se maintiendra à 100% de la valeur nominale. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à l'offre de manière anticipée à tout moment. Tout titre non vendu fera l'objet d'une annulation à l'issue de la période de commercialisation ou sera conservé en inventaire.

(2) L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. L'Émetteur ne s'engage pas sur l'éligibilité des titres dans les contrats d'assurance vie. La détermination de cette éligibilité est du ressort de l'assureur.

(3) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

(4) La protection du capital à l'échéance s'entend hors frais applicables au cadre d'investissement, ni prélèvements sociaux et fiscaux, et sauf défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur.

(5) Notations de l'Émetteur : Standard & Poor's A-, Moody's A3, Fitch BBB+ au 18/01/2023. Les notations ne sauraient être ni une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Objectifs d'investissement

1

Un remboursement du capital⁽¹⁾ à l'échéance⁽²⁾

quelle que soit l'évolution de l'indice Euro STOXX 50® à la date de constatation finale⁽²⁾ dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 4 ans (hors défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur).

2

Une durée d'investissement conseillée de 4 ans

3

Un coupon garanti de 4%⁽¹⁾ versé chaque année

+

Un coupon conditionnel de 4%⁽¹⁾ à l'échéance⁽²⁾

si l'indice Euro STOXX 50® est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial observé le 31 mars 2023

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice Euro STOXX 50® (code Bloomberg : SX5E Index). Le remboursement du produit « Impulsion » est conditionné à l'évolution de cet indice. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance⁽²⁾, l'investisseur accepte de limiter ses coupons en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Net maximum de 4,27%⁽³⁾).

Dans l'ensemble de cette brochure, les termes « capital » et « capital Initial » désignent la valeur nominale de « Impulsion », soit 1 000 EUR, multipliée par le nombre de titres, sans prise en compte des frais commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement (ni des frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux). Tous les remboursements indiqués dans cette brochure (dont les coupons éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,60% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 EUR le 31/03/2023 et une détention jusqu'à la date d'échéance (07/04/2027). Le produit est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres.

Le rendement réel du produit peut également être impacté de manière négative par l'inflation.

Le produit « Impulsion » est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Impulsion » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

(1) Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale d'Impulsion. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(3) Seuls les TRA mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion et de droits de garde de 0,60% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

Avantages

- ✓ À l'échéance des 4 ans, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial⁽²⁾.
- ✓ L'investisseur connaît à l'avance la durée exacte de son investissement qui est de 4 ans.
- ✓ À chaque date de paiement du coupon garanti annuel⁽¹⁾, de l'année 1 à 4, l'investisseur reçoit un coupon garanti de 4%⁽²⁾. Le Taux de Rendement Annuel Net minimum est de 3,35%⁽³⁾.
- ✓ À l'échéance des 4 ans, si l'indice Euro STOXX 50® est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾, l'investisseur reçoit, en plus du coupon annuel garanti et de l'intégralité du capital initial, un coupon conditionnel de 4%⁽²⁾. Le Taux de Rendement Annuel Net est de 4,27%⁽³⁾ dans ce cas.

Inconvénients

- ✓ **Un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie :**
 - En cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur en cours de vie. Dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie. La perte en capital peut être partielle ou totale.
 - Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant la date d'échéance.
- ✓ L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de l'Émetteur Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de celui-ci (qui induit un risque sur le remboursement).
- ✓ L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice Euro STOXX 50® du fait du mécanisme de plafonnement des coupons (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 4,27%).
- ✓ L'indice Euro STOXX 50® est un indice calculé dividendes non réinvestis. La performance de l'indice est donc inférieure à celle d'un indice calculé dividendes réinvestis classique.
- ✓ Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi dans le produit le 31 mars 2023 au plus tard, et conservant le produit jusqu'à son échéance effective (hors défaut de paiement, faillite, ou mise en résolution de l'Émetteur).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale d'Impulsion. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.

(3) Seuls les TRA mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion et de droits de garde de 0,60% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

Mécanisme de versement du coupon garanti annuel

À chaque date de paiement du coupon garanti annuel⁽¹⁾, de l'année 1 à 4, l'investisseur reçoit :

Un coupon garanti annuel de 4%⁽²⁾

Mécanisme de versement du coupon conditionnel

À la date de constatation finale (le 31 mars 2027), on compare le niveau de l'indice Euro STOXX 50® par rapport à son niveau initial observé à la date de constatation initiale (le 31 mars 2023).

Cas favorable

Si, le 31 mars 2027, l'indice Euro STOXX 50® est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial observé le 31 mars 2023, l'investisseur reçoit le 7 avril 2027 :

Un coupon conditionnel de 4%⁽²⁾

Cas défavorable

Sinon, si, le 31 mars 2027, l'indice Euro STOXX 50® clôture en baisse par rapport à son niveau initial observé le 31 mars 2023, l'investisseur reçoit le 7 avril 2027 :

Aucun coupon conditionnel n'est versé

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale d'Impulsion. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À l'échéance des 4 ans, le 7 avril 2027, l'investisseur reçoit en plus du coupon garanti annuel et du coupon conditionnel :

L'intégralité du capital initial⁽¹⁾

(Soit un Taux de Rendement Annuel Net compris entre
3,35%⁽²⁾ et 4,27%⁽²⁾)

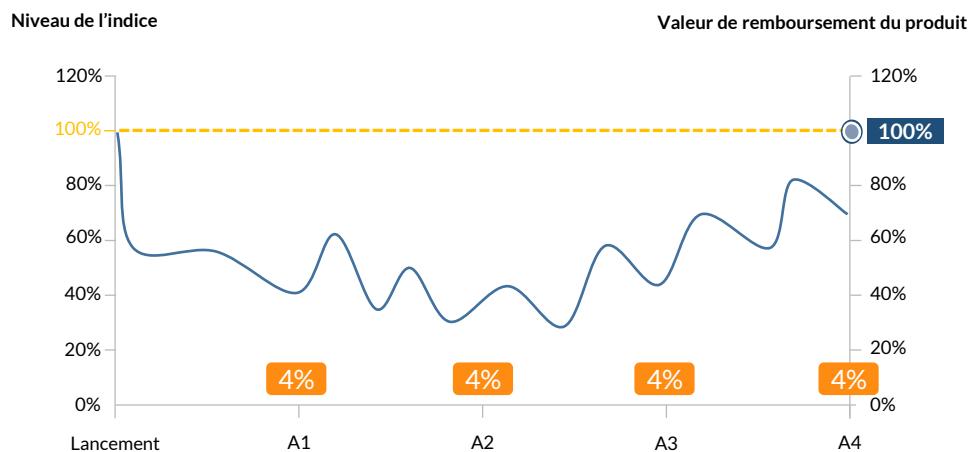
(1) Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale d'Impulsion. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.

(2) Seuls les TRA mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion et de droits de garde de 0,60% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

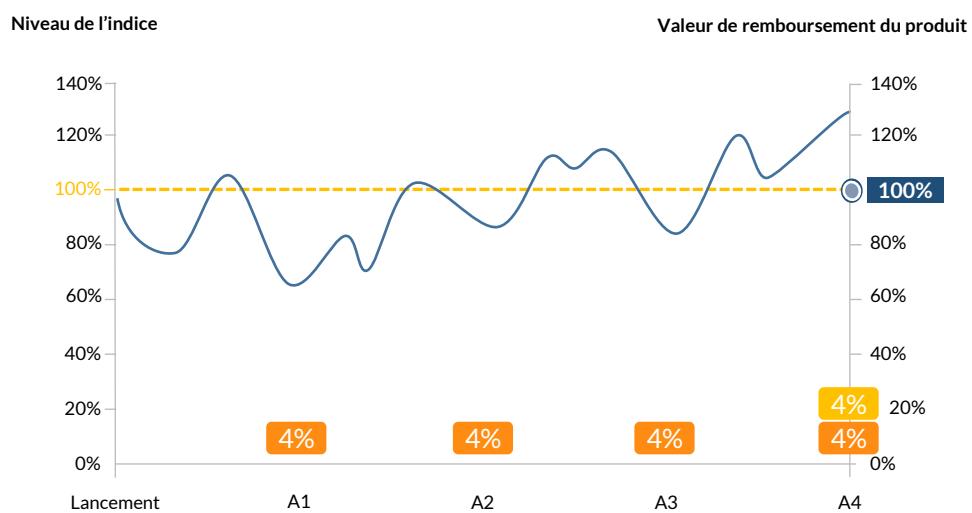
Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Scénario défavorable : marché baissier à long terme



Scénario favorable : marché haussier à court terme



Source : Credit Suisse

- Niveau de l'indice Euro STOXX 50®
- Valeur de remboursement du produit
- Seuil de versement d'un coupon conditionnel à l'échéance (100% du niveau initial)
- 4% Versement d'un coupon garanti annuel de 4%
- 4% Versement d'un coupon conditionnel de 4%

Illustrations du mécanisme de remboursement

Scénario défavorable : marché baissier à long terme

Chaque année, de l'année 1 à 4, l'investisseur reçoit un coupon annuel garanti de 4%⁽¹⁾ au titre de chacune des années écoulées quelle que soit l'évolution de l'indice Euro STOXX 50®.

À l'issue des 4 ans, l'indice Euro STOXX 50® clôture en baisse par rapport à son niveau initial (soit -30% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial⁽¹⁾.

Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors de 3,35% contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -9,40% pour un investissement direct dans l'indice Euro STOXX 50®.

Scénario favorable : marché haussier à court terme

Chaque année, de l'année 1 à 4, l'investisseur reçoit un coupon annuel garanti de 4%⁽¹⁾ au titre de chacune des années écoulées quelle que soit l'évolution de l'indice Euro STOXX 50®.

À l'issue des 4 ans, l'indice Euro STOXX 50® clôture en hausse par rapport à son niveau initial (soit +30% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majorée d'un coupon conditionnel de 4%⁽¹⁾.

Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors de 4,27% contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 5,67% pour un investissement direct dans l'indice Euro STOXX 50®, du fait du **mécanisme de plafonnement du coupon conditionnel**.

(1) Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale d'Impulsion. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.

(2) Seuls les TRA mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion et de droits de garde de 0,60% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

Présentation du sous-jacent

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50®

L'indice Euro STOXX 50®, dividendes non réinvestis, est composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone euro.

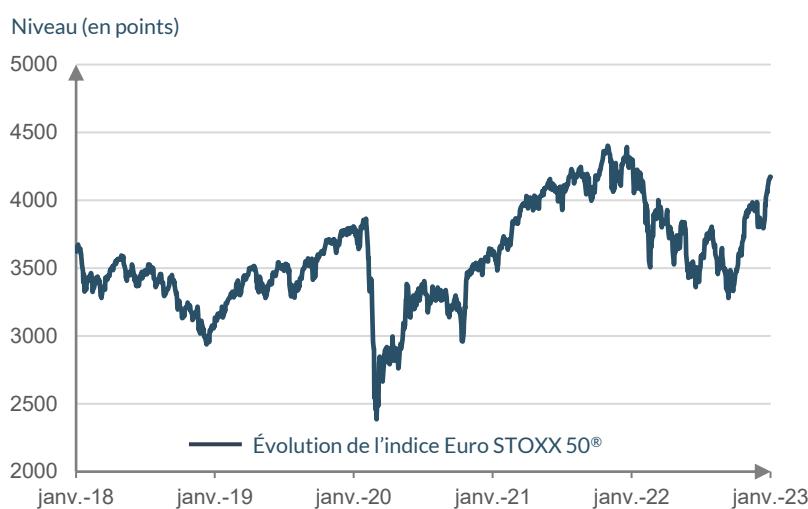
Pour plus d'information sur l'indice, veuillez consulter le site : <https://qontigo.com/index/sx5e/>.

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site :

<https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2SX5E/>.

Sources : Bloomberg et site STOXX, au 18/01/2023

Évolution de l'indice Euro STOXX 50®



Performances cumulées

Indice
Euro STOXX 50®
(dividends non
réinvestis)

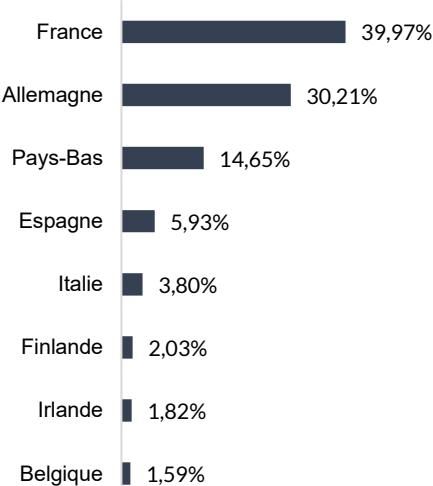
1 an -1,96%

3 ans 9,61%

5 ans 15,28%

Source : Bloomberg au 18/01/2023

Répartition géographique



Répartition sectorielle



Source : Bloomberg au 18/01/2023

Principales caractéristiques financières

Type :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et un protection du capital à l'échéance (hors défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur).
Émetteur :	Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres (S&P A-, Moody's A3, Fitch BBB+ au 18/01/2023). Les notations ne sauraient être ni une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
Devise :	EUR
Code ISIN :	FR001400F4N3
Sous-jacent :	Indice Euro STOXX 50® (Code Bloomberg : SX5E Index)
Éligibilité :	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Offre au public :	Oui, en France
Prix d'émission :	100% de la valeur nominale
Période de commercialisation :	Du 23/01/2023 au 31/03/2023. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31/03/2023. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Valeur nominale :	1 000 EUR
Montant d'émission :	30 000 000 EUR (La taille de cette émission de titres n'implique en aucune manière l'expression de l'Émetteur quant au niveau probable de souscription (et aucune supposition ne doit en conséquence être faite par des investisseurs potentiels à cet égard)).
Date d'émission :	23/01/2023
Date d'échéance :	07/04/2027
Date de constatation initiale :	31/03/2023
Dates de paiement du coupon garanti annuel	09/04/2024 (Année 1), 07/04/2025 (Année 2), 09/04/2026 (Année 3) et 07/04/2027 (Année 4)
Date de paiement du coupon conditionnel	07/04/2027
Date de constatation finale :	31/03/2027
Marché secondaire :	Dans des conditions normales de marché, Crédit Suisse Bank (Europe) S.A. fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1% au cours de vente.
Commission de distribution :	Crédit Suisse Bank (Europe) S.A. paiera aux distributeurs concernés une rémunération de 1,40% (TTC) par an au maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des titres), du montant total des titres effectivement distribués par ces distributeurs.
Cotation :	Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
Agent de calcul :	Crédit Suisse International, ce qui peut être source de conflits d'intérêts
Publication de la valeur liquidative :	Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg, Telekurs et Reuters. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence.
Règlement / livraison	Euroclear France
Double valorisation :	Une double valorisation est établie par Finalyse (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à l'entité Credit Suisse International ou à une autre entité du groupe Credit Suisse.

FACTEURS DE RISQUE

Credit Suisse recommande, conformément à l'article 14 du Règlement délégué n° 2019/979, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base du produit et les Conditions Définitives associées avant tout investissement. Les risques présentés ci-après ne constituent pas l'intégralité des risques au produit. Il est rappelé que ce produit est un titre de créance présentant un risque de perte en capital et qu'il s'adresse à des investisseurs avertis. Veuillez vous référer à la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base et les Conditions Définitives associées.

Le fait d'investir dans ce produit implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Risque de crédit : En cas d'insolvabilité de l'Émetteur, les investisseurs pourraient perdre l'ensemble ou une partie du capital investi indépendamment de tout autre facteur favorable pouvant impacter la valeur du produit, tel que la performance des actifs sous-jacents.

Cas de défaut et absence de bénéfice d'une clause de défaut croisé : Le produit ne bénéficie pas d'une clause de défaut croisé avec les autres dettes d'emprunt de l'Émetteur. En outre, un manquement de l'Émetteur à l'une de ses quelconques obligations en vertu du produit (autre qu'un manquement de l'Émetteur à son obligation de payer tout montant dû en vertu du produit à un investisseur dans les 30 jours suivant la date d'exigibilité) ne constituera pas un Cas de Défaut au regard du produit. En conséquence, nonobstant un tel manquement par l'Émetteur à ses obligations en vertu du produit, les investisseurs ne pourront pas exiger le remboursement de tout montant dû autrement qu'aux dates de remboursement prévues.

Risque de taux : Toute modification des taux d'intérêt peut affecter négativement la valeur du produit.

Risque de liquidité : Même si un marché secondaire existe, il peut ne pas fournir suffisamment de liquidités pour permettre aux investisseurs de vendre ou négocier le produit facilement. L'absence de liquidité peut avoir un effet négatif sur la valeur du produit dans la mesure où les investisseurs ne pourront pas nécessairement vendre le produit aisément ou à des prix permettant aux investisseurs de réaliser le rendement escompté. En conséquence, les investisseurs pourraient perdre une partie ou la totalité de leur investissement.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : L'Émetteur et l'Agent de calcul de ce produit appartiennent au Groupe Credit Suisse. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

Exposition à la performance de l'Indice sous-jacent : La performance des actions composant l'indice dépend de facteurs macroéconomiques liés aux actions contenues dans l'indice, dont certains niveaux d'intérêt et de prix sur les marchés de capitaux, des variations de change, des facteurs politiques et des facteurs propres aux entreprises, tels que la situation financière, la situation commerciale, la situation en matière de risque, la structure de l'actionnariat et la politique en matière de distributions. En outre, le sponsor de l'indice peut modifier les composants dudit indice ou apporter d'autres changements d'ordre méthodologique susceptibles de changer le niveau d'un ou plusieurs composants. Ces modifications peuvent avoir un impact négatif sur le niveau dudit indice, et nuire ainsi à la valeur et au rendement du produit.

Informations Importantes / Avertissement

Le produit « Impulsion » décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives en date du 23 janvier 2023 et rédigées dans le cadre du Prospectus de base de l'Émetteur composé du Document d'enregistrement approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) le 10 juin 2022, et complété par des suppléments en date du 9 août 2022, du 17 novembre 2022 et du 2 décembre 2022, ainsi que la Note relative aux valeurs mobilières approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) comme étant conforme au Règlement 2017/1129 (le "Règlement Prospectus") en date du 29 juillet 2022. Cette approbation du Prospectus de Base par l'AMF, pour la Note relative aux valeurs mobilières, et la CSSF pour le Document d'enregistrement, ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur le produit « Impulsion ». Les Conditions Définitives et le Prospectus de base doivent être lus conjointement pour obtenir une information complète sur les caractéristiques et modalités du produit. Les investisseurs potentiels sont invités à lire la documentation juridique du produit (composée du Prospectus de Base et des Conditions Définitives) avant de prendre leur décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés au produit. Des suppléments complémentaires au Prospectus de base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://derivative.credit-suisse.com/fx/fr/fr> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Le présent document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212 – 28 de son Règlement général. Les Conditions Définitives d'Émission et le Prospectus de base sont disponibles gratuitement auprès de l'Émetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'à l'adresse de Credit Suisse Bank (Europe) S.A., 86 Boulevard Haussmann 75008 Paris, et sur le site de Credit Suisse (<https://derivative.credit-suisse.com/fr/fr/fr> pour la Note relative aux valeurs mobilières et les Conditions définitives; et <https://www.credit-suisse.com/about-us/en/investor-relations/financial-regulatory-disclosures/regulatory-disclosures/company-registration-documents.html> pour le Document d'enregistrement et ses suppléments).

L'acheteur du produit « Impulsion » s'expose aux fluctuations des marchés actions. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité.

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Credit Suisse et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Credit Suisse ne pourra être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Credit Suisse, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Un document d'information clés détaillant les informations spécifiques du produit est disponible et peut être obtenu à l'adresse suivante : <https://derivative.credit-suisse.com/fr/fr/fr>.

Le présent document a été préparé par Credit Suisse Bank (Europe) S.A., Succursale de Paris. Credit Suisse Bank (Europe) S.A., Succursale de Paris est un établissement de crédit agréé par la Banque Centrale Européenne et supervisée par la Banque d'Espagne sous le n°0243 et par la Comision Nacional Del Mercado de Valores (CNMV) pour la fourniture de services d'investissement, ainsi que par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce document a été préparé exclusivement à des fins d'information. Il ne saurait être interprété comme une recommandation personnelle concernant des instruments financiers ou des stratégies d'investissement qui pourraient être évoquées dans son contenu ou comme une offre ou une sollicitation en vue de la conclusion d'une transaction sur instruments financiers ou une offre ou une sollicitation de souscrire un service financier.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S.Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transactions ») avec des personnes Non-ressortissantes des États-Unis (« Non US Persons ») tels que ces termes sont définis dans la Regulation S. Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d' « Offshore transactions » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis.

Avertissement relatif à l'Indice Euro STOXX 50® dividendes non réinvestis : STOXX Limited, Deutsche Börse Group et/ou leurs concédants détiennent tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'indice Euro STOXX 50® dividendes non réinvestis STOXX Limited, Deutsche Börse Group et/ou leurs concédants ne se portent garantes, n'approuvent, ni ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit, et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur cet indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.



Contactez-nous

sur www.linxea.com
nous vous répondrons
dans les plus brefs délais.

01 45 67 34 22

du lundi au vendredi
de 9h00 à 18h00
sans interruption.

Linxea

Service de Gestion,
58 avenue Hoche,
CS 70200 75008 Paris.



Copyright © 2023 - Linxea. Toute reproduction de ce document, totale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse de Linxea est interdite. Elle constituerait une contrefaçon sanctionnée, notamment de façon pénale, par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

**Code ISIN**

FR001400F4N3

Durée d'investissement conseillée

4 ans

CommercialisationDu 23/01/2023
au 31/03/2023⁽¹⁾**Éligibilité**

Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation⁽²⁾

Communication à caractère promotionnel

Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽³⁾ et une protection du capital à l'échéance⁽⁴⁾, ci-après le « titre » ou le « produit ». Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type indice. Le produit est émis par Credit Suisse AG⁽⁵⁾, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres, et l'investisseur est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur.

(1) Pendant cette période, le prix se maintiendra à 100% de la valeur nominale. L'Émetteur se réserve le droit de mettre fin à l'offre de manière anticipée à tout moment. Tout titre non vendu fera l'objet d'une annulation à l'issue de la période de commercialisation ou sera conservé en inventaire.

(2) L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. L'Émetteur ne s'engage pas sur l'éligibilité des titres dans les contrats d'assurance vie. La détermination de cette éligibilité est du ressort de l'assureur.

(3) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

(4) La protection du capital à l'échéance s'entend hors frais applicables au cadre d'investissement, ni prélèvements sociaux et fiscaux, et sauf défaut de paiement, faillite ou mise en résolution de l'Émetteur.

(5) Notations de l'Émetteur : Standard & Poor's A-, Moody's A3, Fitch BBB+ au 18/01/2023. Les notations ne sauraient être ni une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Objectifs d'investissement

1

Un remboursement du capital⁽¹⁾ à l'échéance⁽²⁾

quelle que soit l'évolution de l'indice Euro STOXX 50® à la date de constatation finale⁽²⁾ dès lors que l'investisseur a conservé son placement pendant 4 ans (hors défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur).

2

Une durée d'investissement conseillée de 4 ans

3

Un coupon garanti de 4%⁽¹⁾ versé chaque année

+

Un coupon conditionnel de 4%⁽¹⁾ à l'échéance⁽²⁾

si l'indice Euro STOXX 50® est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial observé le 31 mars 2023

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice Euro STOXX 50® (code Bloomberg : SX5E Index). Le remboursement du produit « Impulsion » est conditionné à l'évolution de cet indice. Afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance⁽²⁾, l'investisseur accepte de limiter ses coupons en cas de forte hausse du marché actions (Taux de Rendement Annuel Net maximum de 4,27%⁽³⁾).

Dans l'ensemble de cette brochure, les termes « capital » et « capital Initial » désignent la valeur nominale de « Impulsion », soit 1 000 EUR, multipliée par le nombre de titres, sans prise en compte des frais commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement (ni des frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription et de garde dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux). Tous les remboursements indiqués dans cette brochure (dont les coupons éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale. Les Taux de Rendement Annuel (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 0,60% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 EUR le 31/03/2023 et une détention jusqu'à la date d'échéance (07/04/2027). Le produit est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres.

Le rendement réel du produit peut également être impacté de manière négative par l'inflation.

Le produit « Impulsion » est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Impulsion » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

(1) Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale d'Impulsion. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(3) Seuls les TRA mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion et de droits de garde de 0,60% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

Avantages

- ✓ À l'échéance des 4 ans, l'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial⁽²⁾.
- ✓ L'investisseur connaît à l'avance la durée exacte de son investissement qui est de 4 ans.
- ✓ À chaque date de paiement du coupon garanti annuel⁽¹⁾, de l'année 1 à 4, l'investisseur reçoit un coupon garanti de 4%⁽²⁾. Le Taux de Rendement Annuel Net minimum est de 3,35%⁽³⁾.
- ✓ À l'échéance des 4 ans, si l'indice Euro STOXX 50® est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾, l'investisseur reçoit, en plus du coupon annuel garanti et de l'intégralité du capital initial, un coupon conditionnel de 4%⁽²⁾. Le Taux de Rendement Annuel Net est de 4,27%⁽³⁾ dans ce cas.

Inconvénients

- ✓ **Un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie :**
 - En cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur en cours de vie. Dans ce cas, la formule de remboursement présentée ici ne s'applique pas et le prix de vente dépend des conditions de marché en vigueur au moment de la sortie. La perte en capital peut être partielle ou totale.
 - Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant la date d'échéance.
- ✓ L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de l'Émetteur Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de celui-ci (qui induit un risque sur le remboursement).
- ✓ L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice Euro STOXX 50® du fait du mécanisme de plafonnement des coupons (soit un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ maximum de 4,27%).
- ✓ L'indice Euro STOXX 50® est un indice calculé dividendes non réinvestis. La performance de l'indice est donc inférieure à celle d'un indice calculé dividendes réinvestis classique.
- ✓ Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs ayant investi dans le produit le 31 mars 2023 au plus tard, et conservant le produit jusqu'à son échéance effective (hors défaut de paiement, faillite, ou mise en résolution de l'Émetteur).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale d'Impulsion. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.

(3) Seuls les TRA mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion et de droits de garde de 0,60% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

Mécanisme de versement du coupon garanti annuel

À chaque date de paiement du coupon garanti annuel⁽¹⁾, de l'année 1 à 4, l'investisseur reçoit :

Un coupon garanti annuel de 4%⁽²⁾

Mécanisme de versement du coupon conditionnel

À la date de constatation finale (le 31 mars 2027), on compare le niveau de l'indice Euro STOXX 50® par rapport à son niveau initial observé à la date de constatation initiale (le 31 mars 2023).

Cas favorable

Si, le 31 mars 2027, l'indice Euro STOXX 50® est stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial observé le 31 mars 2023, l'investisseur reçoit le 7 avril 2027 :

Un coupon conditionnel de 4%⁽²⁾

Cas défavorable

Sinon, si, le 31 mars 2027, l'indice Euro STOXX 50® clôture en baisse par rapport à son niveau initial observé le 31 mars 2023, l'investisseur reçoit le 7 avril 2027 :

Aucun coupon conditionnel n'est versé

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale d'Impulsion. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À l'échéance des 4 ans, le 7 avril 2027, l'investisseur reçoit en plus du coupon garanti annuel et du coupon conditionnel :

L'intégralité du capital initial⁽¹⁾

(Soit un Taux de Rendement Annuel Net compris entre
3,35%⁽²⁾ et 4,27%⁽²⁾)

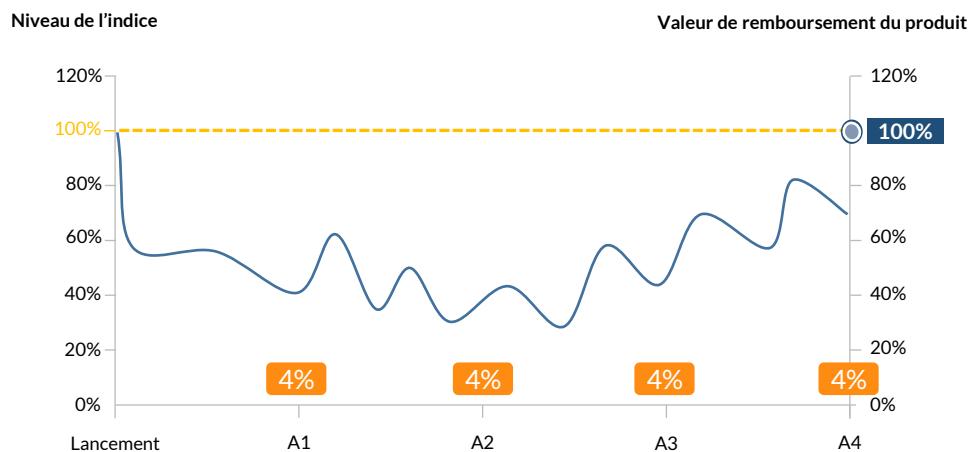
(1) Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale d'Impulsion. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.

(2) Seuls les TRA mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion et de droits de garde de 0,60% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

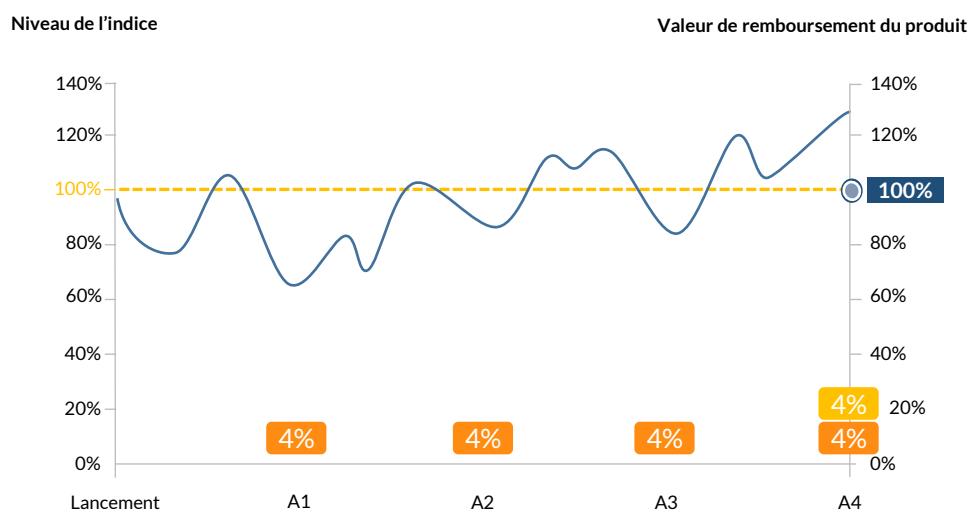
Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

Scénario défavorable : marché baissier à long terme



Scénario favorable : marché haussier à court terme



Source : Credit Suisse

- Niveau de l'indice Euro STOXX 50®
- Valeur de remboursement du produit
- Seuil de versement d'un coupon conditionnel à l'échéance (100% du niveau initial)
- 4% Versement d'un coupon garanti annuel de 4%
- 4% Versement d'un coupon conditionnel de 4%

Illustrations du mécanisme de remboursement

Scénario défavorable : marché baissier à long terme

Chaque année, de l'année 1 à 4, l'investisseur reçoit un coupon annuel garanti de 4%⁽¹⁾ au titre de chacune des années écoulées quelle que soit l'évolution de l'indice Euro STOXX 50®.

À l'issue des 4 ans, l'indice Euro STOXX 50® clôture en baisse par rapport à son niveau initial (soit -30% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial⁽¹⁾.

Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors de 3,35% contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -9,40% pour un investissement direct dans l'indice Euro STOXX 50®.

Scénario favorable : marché haussier à court terme

Chaque année, de l'année 1 à 4, l'investisseur reçoit un coupon annuel garanti de 4%⁽¹⁾ au titre de chacune des années écoulées quelle que soit l'évolution de l'indice Euro STOXX 50®.

À l'issue des 4 ans, l'indice Euro STOXX 50® clôture en hausse par rapport à son niveau initial (soit +30% dans cet exemple). L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial majorée d'un coupon conditionnel de 4%⁽¹⁾.

Le Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ est alors de 4,27% contre un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 5,67% pour un investissement direct dans l'indice Euro STOXX 50®, du fait du **mécanisme de plafonnement du coupon conditionnel**.

(1) Le montant du remboursement et l'ensemble des données sont présentés hors fiscalité applicable et/ou frais et commissions liés au cadre d'investissement, et calculé sur la base de la valeur nominale d'Impulsion. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte sur le capital.

(2) Seuls les TRA mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion et de droits de garde de 0,60% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

Présentation du sous-jacent

Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. Les données relatives aux performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50®

L'indice Euro STOXX 50®, dividendes non réinvestis, est composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone euro.

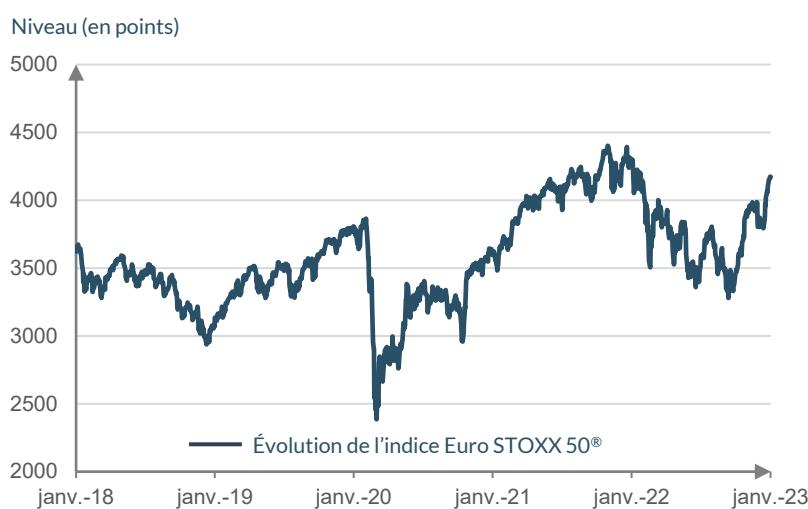
Pour plus d'information sur l'indice, veuillez consulter le site : <https://qontigo.com/index/sx5e/>.

Pour une information en français, il est également possible de consulter à titre informatif uniquement le site :

<https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/2SX5E/>.

Sources : Bloomberg et site STOXX, au 18/01/2023

Évolution de l'indice Euro STOXX 50®



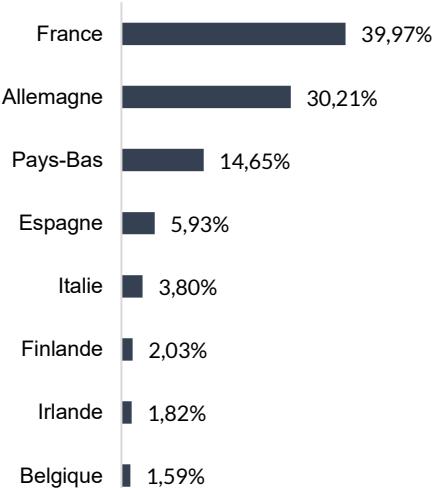
Performances cumulées

Indice Euro STOXX 50® (dividends non réinvestis)

1 an	-1,96%
3 ans	9,61%
5 ans	15,28%

Source : Bloomberg au 18/01/2023

Répartition géographique



Répartition sectorielle



Source : Bloomberg au 18/01/2023

Principales caractéristiques financières

Type :	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et un protection du capital à l'échéance (hors défaut de paiement, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur).
Émetteur :	Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale à Londres (S&P A-, Moody's A3, Fitch BBB+ au 18/01/2023). Les notations ne sauraient être ni une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni un argument de souscription. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
Devise :	EUR
Code ISIN :	FR001400F4N3
Sous-jacent :	Indice Euro STOXX 50® (Code Bloomberg : SX5E Index)
Éligibilité :	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Offre au public :	Oui, en France
Prix d'émission :	100% de la valeur nominale
Période de commercialisation :	Du 23/01/2023 au 31/03/2023. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 31/03/2023. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Valeur nominale :	1 000 EUR
Montant d'émission :	30 000 000 EUR (La taille de cette émission de titres n'implique en aucune manière l'expression de l'Émetteur quant au niveau probable de souscription (et aucune supposition ne doit en conséquence être faite par des investisseurs potentiels à cet égard)).
Date d'émission :	23/01/2023
Date d'échéance :	07/04/2027
Date de constatation initiale :	31/03/2023
Dates de paiement du coupon garanti annuel	09/04/2024 (Année 1), 07/04/2025 (Année 2), 09/04/2026 (Année 3) et 07/04/2027 (Année 4)
Date de paiement du coupon conditionnel	07/04/2027
Date de constatation finale :	31/03/2027
Marché secondaire :	Dans des conditions normales de marché, Crédit Suisse Bank (Europe) S.A. fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1% au cours de vente.
Commission de distribution :	Crédit Suisse Bank (Europe) S.A. paiera aux distributeurs concernés une rémunération de 1,40% (TTC) par an au maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des titres), du montant total des titres effectivement distribués par ces distributeurs.
Cotation :	Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
Agent de calcul :	Crédit Suisse International, ce qui peut être source de conflits d'intérêts
Publication de la valeur liquidative :	Quotidienne, publiée sur les pages Bloomberg, Telekurs et Reuters. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public en permanence.
Règlement / livraison	Euroclear France
Double valorisation :	Une double valorisation est établie par Finalyse (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à l'entité Credit Suisse International ou à une autre entité du groupe Credit Suisse.

FACTEURS DE RISQUE

Credit Suisse recommande, conformément à l'article 14 du Règlement délégué n° 2019/979, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base du produit et les Conditions Définitives associées avant tout investissement. Les risques présentés ci-après ne constituent pas l'intégralité des risques au produit. Il est rappelé que ce produit est un titre de créance présentant un risque de perte en capital et qu'il s'adresse à des investisseurs avertis. Veuillez vous référer à la rubrique « facteurs de risque » du Prospectus de Base et les Conditions Définitives associées.

Le fait d'investir dans ce produit implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Risque de crédit : En cas d'insolvabilité de l'Émetteur, les investisseurs pourraient perdre l'ensemble ou une partie du capital investi indépendamment de tout autre facteur favorable pouvant impacter la valeur du produit, tel que la performance des actifs sous-jacents.

Cas de défaut et absence de bénéfice d'une clause de défaut croisé : Le produit ne bénéficie pas d'une clause de défaut croisé avec les autres dettes d'emprunt de l'Émetteur. En outre, un manquement de l'Émetteur à l'une de ses quelconques obligations en vertu du produit (autre qu'un manquement de l'Émetteur à son obligation de payer tout montant dû en vertu du produit à un investisseur dans les 30 jours suivant la date d'exigibilité) ne constituera pas un Cas de Défaut au regard du produit. En conséquence, nonobstant un tel manquement par l'Émetteur à ses obligations en vertu du produit, les investisseurs ne pourront pas exiger le remboursement de tout montant dû autrement qu'aux dates de remboursement prévues.

Risque de taux : Toute modification des taux d'intérêt peut affecter négativement la valeur du produit.

Risque de liquidité : Même si un marché secondaire existe, il peut ne pas fournir suffisamment de liquidités pour permettre aux investisseurs de vendre ou négocier le produit facilement. L'absence de liquidité peut avoir un effet négatif sur la valeur du produit dans la mesure où les investisseurs ne pourront pas nécessairement vendre le produit aisément ou à des prix permettant aux investisseurs de réaliser le rendement escompté. En conséquence, les investisseurs pourraient perdre une partie ou la totalité de leur investissement.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : L'Émetteur et l'Agent de calcul de ce produit appartiennent au Groupe Credit Suisse. Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.

Exposition à la performance de l'Indice sous-jacent : La performance des actions composant l'indice dépend de facteurs macroéconomiques liés aux actions contenues dans l'indice, dont certains niveaux d'intérêt et de prix sur les marchés de capitaux, des variations de change, des facteurs politiques et des facteurs propres aux entreprises, tels que la situation financière, la situation commerciale, la situation en matière de risque, la structure de l'actionnariat et la politique en matière de distributions. En outre, le sponsor de l'indice peut modifier les composants dudit indice ou apporter d'autres changements d'ordre méthodologique susceptibles de changer le niveau d'un ou plusieurs composants. Ces modifications peuvent avoir un impact négatif sur le niveau dudit indice, et nuire ainsi à la valeur et au rendement du produit.

Informations Importantes / Avertissement

Le produit « Impulsion » décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives en date du 23 janvier 2023 et rédigées dans le cadre du Prospectus de base de l'Émetteur composé du Document d'enregistrement approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) le 10 juin 2022, et complété par des suppléments en date du 9 août 2022, du 17 novembre 2022 et du 2 décembre 2022, ainsi que la Note relative aux valeurs mobilières approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) comme étant conforme au Règlement 2017/1129 (le "Règlement Prospectus") en date du 29 juillet 2022. Cette approbation du Prospectus de Base par l'AMF, pour la Note relative aux valeurs mobilières, et la CSSF pour le Document d'enregistrement, ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur le produit « Impulsion ». Les Conditions Définitives et le Prospectus de base doivent être lus conjointement pour obtenir une information complète sur les caractéristiques et modalités du produit. Les investisseurs potentiels sont invités à lire la documentation juridique du produit (composée du Prospectus de Base et des Conditions Définitives) avant de prendre leur décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés au produit. Des suppléments complémentaires au Prospectus de base pouvant éventuellement être adoptés avant la clôture de la période d'offre ou l'admission aux négociations du produit sur un marché réglementé, les investisseurs sont invités à se référer au site <https://derivative.credit-suisse.com/fx/fr/fr> où de tels suppléments seront publiés avant de prendre leur décision d'investissement.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Le présent document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212 – 28 de son Règlement général. Les Conditions Définitives d'Émission et le Prospectus de base sont disponibles gratuitement auprès de l'Émetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'à l'adresse de Credit Suisse Bank (Europe) S.A., 86 Boulevard Haussmann 75008 Paris, et sur le site de Credit Suisse (<https://derivative.credit-suisse.com/fr/fr/fr> pour la Note relative aux valeurs mobilières et les Conditions définitives; et <https://www.credit-suisse.com/about-us/en/investor-relations/financial-regulatory-disclosures/regulatory-disclosures/company-registration-documents.html> pour le Document d'enregistrement et ses suppléments).

L'acheteur du produit « Impulsion » s'expose aux fluctuations des marchés actions. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité.

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Credit Suisse et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Credit Suisse ne pourra être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Credit Suisse, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Un document d'information clés détaillant les informations spécifiques du produit est disponible et peut être obtenu à l'adresse suivante : <https://derivative.credit-suisse.com/fr/fr/fr>.

Le présent document a été préparé par Credit Suisse Bank (Europe) S.A., Succursale de Paris. Credit Suisse Bank (Europe) S.A., Succursale de Paris est un établissement de crédit agréé par la Banque Centrale Européenne et supervisée par la Banque d'Espagne sous le n°0243 et par la Comision Nacional Del Mercado de Valores (CNMV) pour la fourniture de services d'investissement, ainsi que par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce document a été préparé exclusivement à des fins d'information. Il ne saurait être interprété comme une recommandation personnelle concernant des instruments financiers ou des stratégies d'investissement qui pourraient être évoquées dans son contenu ou comme une offre ou une sollicitation en vue de la conclusion d'une transaction sur instruments financiers ou une offre ou une sollicitation de souscrire un service financier.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S.Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transactions ») avec des personnes Non-ressortissantes des États-Unis (« Non US Persons ») tels que ces termes sont définis dans la Regulation S. Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d' « Offshore transactions » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis.

Avertissement relatif à l'Indice Euro STOXX 50® dividendes non réinvestis : STOXX Limited, Deutsche Börse Group et/ou leurs concédants détiennent tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'indice Euro STOXX 50® dividendes non réinvestis STOXX Limited, Deutsche Börse Group et/ou leurs concédants ne se portent garantes, n'approuvent, ni ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du produit, et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur cet indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.



Contactez-nous

sur www.linxea.com
nous vous répondrons
dans les plus brefs délais.

01 45 67 34 22

du lundi au vendredi
de 9h00 à 18h00
sans interruption.

Linxea

Service de Gestion,
58 avenue Hoche,
CS 70200 75008 Paris.



Copyright © 2023 - Linxea. Toute reproduction de ce document, totale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse de Linxea est interdite. Elle constituerait une contrefaçon sanctionnée, notamment de façon pénale, par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.



Exigence 17

Titre de créance présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.



Référence SG : DG Dft-442284

CONTACT INFORMATION

Jean sebastien Delorme

Global Markets | Cross Asset Solutions
jean-sebastien.delorme@sgcib.com | +33 1 42 13 56 06

Termes et Conditions Indicatifs

Ce produit est émis dans le cadre, et soumis aux termes et conditions, du Prospectus de Base daté du 13 juin 2022 et de tout Supplément (conjointement le « Programme ») et des Conditions Définitives applicables. Le Programme est disponible sur le site internet «<http://prospectus.socgen.com>» ou sur simple demande.

PARTIE A - CONDITIONS CONTRACTUELLES

Emetteur :	SG Issuer Identifiant d'entité juridique (IEJ) de l'Emetteur : 549300QNMDBVTHX8H127
Garant :	Société Générale
Notation du Garant :	A1 (Moody's), A (S&P), A (Fitch), A (high) (DBRS) à la Date de Transaction
Devise Prévue :	EUR
Montant Nominal Total :	
- Tranche :	EUR 30 000 000
- Série :	EUR 30 000 000
Prix d'Emission :	100% du Montant Nominal Total
Valeur Nominale :	EUR 1 000
Date d'Emission :	31 janvier 2023
Date de Début de Période d'intérêt :	Date d'Emission
Date d'Echéance :	7 juin 2033
Type de Titres Structurés :	Titres Indexés sur Indice Les dispositions des Modalités Complémentaires suivantes s'appliquent : Modalités Complémentaires relatives aux Titres Indexés sur Indice. Les Modalités Complémentaires contiennent des dispositions concernant, notamment (et sans limitation), les conséquences de cas de perturbation (de marché et autres), d'événements d'ajustement ou d'autres événements extraordinaires affectant le sous-jacent des Titres ou la position de couverture de Société Générale.
Référence du Produit :	3.3.2 avec Option 3 applicable, tel que décrit dans les Modalités Complémentaires relatives aux Formules.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX Intérêts (EVENTUELS) A PAYER

Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe :	Sans objet
--	------------

Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable :	Sans objet
Dispositions relatives aux intérêts sur les Titres Structurés :	Applicable
Montant d'Intérêts Structurés:	Sauf si les Titres sont préalablement remboursés, à la Date de Paiement des Intérêts, l'Emetteur paiera aux Titulaires de Titres, pour chaque Titre, un montant déterminé par l'Agent de Calcul tel que défini ci-dessous :
	Scénario 1 :
	Si à la Date d'Evaluation(40), la Performance(40) est supérieure ou égale à -30%, alors :
	Montant d'Intérêts Structurés(40) = Valeur Nominale x 90%
	Scénario 2 :
	Si à la Date d'Evaluation(40), la Performance(40) est inférieure à -30%, alors :
	Montant d'Intérêts Structurés(40) = 0 (zéro)
Période Spécifiée / Date de Paiement des Intérêts :	la Date d'Echéance
Convention de Jour Ouvré :	Convention de Jour Ouvré Suivant (non ajustée)
Centre(s) d'Affaires :	Sans objet
DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT	
Remboursement Anticipé Automatique :	Applicable
Remboursement Anticipé Automatique :	Sauf si les Titres sont préalablement remboursés, si un Evénement de Remboursement Anticipé Automatique est survenu, l'Emetteur remboursera par anticipation les Titres à la Date de Remboursement Anticipé Automatique(i) (i de 4 à 39), selon les dispositions suivantes relatives à chaque Titre :
	Montant de Remboursement Anticipé Automatique(i) = Valeur Nominale x [100% + (i x 2,25%)]
Date de Remboursement Anticipé Automatique(i) (i de 4 à 39)	7 juin 2024, 9 septembre 2024, 9 décembre 2024, 7 mars 2025, 9 juin 2025, 8 septembre 2025, 8 décembre 2025, 9 mars 2026, 8 juin 2026, 7 septembre 2026, 7 décembre 2026, 8 mars 2027, 7 juin 2027, 7 septembre 2027, 7 décembre 2027, 7 mars 2028, 7 juin 2028, 7 septembre 2028, 7 décembre 2028, 7 mars 2029, 7 juin 2029, 7 septembre 2029, 7 décembre 2029, 7 mars 2030, 7 juin 2030, 9 septembre 2030, 9 décembre 2030, 7 mars 2031, 9 juin 2031, 8 septembre 2031, 8 décembre 2031, 8 mars 2032, 7 juin 2032, 7 septembre 2032, 7 décembre 2032 et 7 mars 2033
Evénement de Remboursement Anticipé Automatique:	est réputé être survenu, tel que déterminé par l'Agent de Calcul, si à la Date d'Evaluation(i) (i de 4 à 39), la Performance(i) est supérieure ou égale à 0%.
Montant de Remboursement Final :	Sauf si les Titres sont préalablement remboursés, l'Emetteur remboursera les Titres à la Date d'Echéance, selon les dispositions suivantes relatives à chaque Titre :

Scénario 1 :

Si un Evénement de Barrière Activante Européenne n'est pas survenu, alors :

Montant de Remboursement Final = Valeur Nominale x 100%

Scénario 2 :

Si un Evénement de Barrière Activante Européenne est survenu, alors :

Montant de Remboursement Final = Valeur Nominale x [100% + Performance(40)]

DISPOSITIONS APPLICABLES AU(X) SOUS-JACENT(S)**Sous-Jacent(s) :**

L'Indice tel que défini ci-dessous :

Nom de l'Indice	Code Bloomberg	Sponsor de l'Indice	Marché	Site Internet	Strike	Seuil de Barrière Activante
iSTOXX France ESG 40 Decrement 50 EUR Price	ISXFREDP	iSTOXX	Tout marché, ou tout système de cotation, sur lequel les actions composant l'Indice sont négociées, tel que déterminé par le Sponsor de l'Indice	www.qontigo.com	pts [À définir]	pts [À définir]

DEFINITIONS APPLICABLES AUX INTERETS (EVENTUELS), AU REMBOURSEMENT ET AU(X) SOUS-JACENT(S) (EVENTUEL(S))**Echéancier(s) relatif(s) au Produit :**

Date d'Evaluation(0) : 31 mai 2023 (i.e. "première Date d'Evaluation")

Date d'Evaluation(i): (i de 4 à 40) 31 mai 2024, 2 septembre 2024, 2 décembre 2024, 28 février 2025, 2 juin 2025, 1 septembre 2025, 1 décembre 2025, 2 mars 2026, 1 juin 2026, 31 août 2026, 30 novembre 2026, 1 mars 2027, 31 mai 2027, 31 août 2027, 30 novembre 2027, 29 février 2028, 31 mai 2028, 31 août 2028, 30 novembre 2028, 28 février 2029, 31 mai 2029, 31 août 2029, 30 novembre 2029, 28 février 2030, 31 mai 2030, 2 septembre 2030, 2 décembre 2030, 28 février 2031, 2 juin 2031, 1 septembre 2031, 1 décembre 2031, 1 mars 2032, 31 mai 2032, 31 août 2032, 30 novembre 2032, 28 février 2033 et 31 mai 2033

Définitions relatives au Produit :

Performance(i) (i de 4 à 40) signifie $(S(i) / S(0)) - 100\%$

S(i) (i=0 ou i de 4 à 40)	signifie pour chaque Date d'Evaluation(i), le Cours de Clôture du Sous-Jacent.
Strike	$100\% \times S(0)$
Seuil de Barrière Activante	$50\% \times S(0)$
Evénement de Barrière Activante Européenne :	est réputé être survenu, tel que déterminé par l'Agent de Calcul, si à la Date d'Evaluation(40), le Cours de Clôture du Sous-Jacent est inférieur au Seuil de Barrière Activante.

PARTIE B - AUTRES INFORMATIONS

Cotation :	Bourse de Luxembourg
Juridiction(s) de l'Offre :	France
Période d'Offre :	Du 31 janvier 2023 au 31 mai 2023
Prix d'Offre :	Le prix d'offre pour un Titre sera de 100% entre la Date d'Emission et la Date d'Evaluation(0).
Code ISIN :	FRSG00013A50
Système(s) de Compensation :	Euroclear France
Droit applicable :	Droit français
Agent de Calcul :	Société Générale
Minimum d'investissement dans les Titres :	EUR 1 000 (i.e. 1 Titre)
Minimum négociable :	EUR 1 000 (i.e. 1 Titre)
Option de remboursement à déclenchement au gré de l'Emetteur:	Sans objet
Incidences Fiscales Fédérales américaines (U.S. Federal Income Tax Considerations) :	Les Titres ne sont pas des Titres Spécifiques conformément aux Règlementations relatives à la Section 871(m).
Interdiction de Ventes aux Investisseurs de Détail dans l'EEE :	Non Applicable
Interdiction de Ventes aux Investisseurs de Détail au Royaume-Uni :	Applicable. Les Titres ne sont pas destinés à être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition et ne devront pas être offerts, vendus ou autrement mis à la disposition de tout investisseur de détail au Royaume-Uni. Pour les besoins de cet avertissement, investisseur de détail désigne une personne qui remplit un (ou plusieurs) des critères suivants (i) être un investisseur de détail au sens de l'article 2, point 8), du Règlement délégué (UE) no 2017/565, qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni conformément à la Loi sur (le Retrait de) l'Union Européenne

2018 (European Union (Withdrawal) Act 2018) (EUWA) ; (ii) être un client au sens de la Directive 2016/97/UE, lorsque ce client ne saurait être qualifié de client professionnel tel que défini à l'article 2, paragraphe 1, point 8), du Règlement (UE) no 600/2014, qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni conformément à l'EUWA ; ou (iii) ne pas être un investisseur qualifié au sens de l'article 2 du Règlement (UE) no 2017/1129, qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni conformément à l'EUWA. En conséquence, aucun document d'information clé requis par le Règlement (UE) no 1286/2014, qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni conformément à l'EUWA (le Règlement PRIIPs du Royaume-Uni), pour l'offre ou la vente des Titres ou autrement pour leur mise à disposition aux investisseurs de détail au Royaume-Uni n'a été préparé et dès lors l'offre ou la vente des Titres ou autrement leur mise à disposition à un investisseur de détail au Royaume-Uni pourrait être considérée comme illégale en vertu du Règlement PRIIPs du Royaume-Uni.

DIVERS

Date de Transaction :	10 janvier 2023
Protection du Capital:	Non
Jour Ouvré de Paiement :	Jour Ouvré de Paiement Suivant
	Cette convention étant applicable au paiement du montant de remboursement. Dans le cadre du paiement d'un montant d'intérêt, si la convention de Jour Ouvré de Paiement est différente de la Convention de Jour Ouvré spécifiée au paragraphe concerné, la Convention de Jour Ouvré s'appliquera.
Centre(s) Financier :	Sans objet
Publication de la valeur liquidative des Titres :	Sixtelekurs, REUTERS Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence
Marché Secondaire :	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.
Double Valorisation:	En plus de celle produite par la Société Générale, une double valorisation du produit sera fournie au(x) distributeur(s) ou (à l') (aux) investisseur(s) institutionnel(s) porteur(s) des titres, tous les 15 jours à compter de la Date d'Evaluation(0) par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, FINALYSE S.A.R.L.. Ce service est payé par Société Générale.
Commissions et autres Rémunérations :	Société Générale paiera au distributeur concerné une rémunération jusqu'à 1,5% par an (calculée sur la base de la durée maximale des Titres), du montant total des Titres effectivement placés par ce distributeur.
	Si dans le cadre de lois ou réglementations applicables (incluant, si applicable, la Directive 2014/65/UE sur les Marchés d'Instruments Financiers (MIF II)), un distributeur (la « Partie Intéressée ») est tenu de communiquer aux investisseurs potentiels des informations complémentaires sur toute rémunération que Société Générale verse à cette Partie Intéressée ou perçoit de cette Partie Intéressée en vertu des Titres, la Partie Intéressée sera responsable de la conformité à ces

lois ou réglementations et les investisseurs pourront réclamer toute information complémentaire auprès de la Partie Intéressée. En outre, toute information complémentaire relative aux rémunérations ci-dessus pourra être fournie par Société Générale à ses clients, sur demande.

Raisons de l'offre et Utilisation des fonds:

Le produit net de chaque émission des Titres sera destiné aux besoins généraux de financement du Groupe Société Générale, y compris pour réaliser un bénéfice.

AVERTISSEMENTS

Rappel Important :

Les investisseurs doivent lire attentivement l'information figurant à la section « Information importante pour les investisseurs » des termes et conditions. En particulier, l'attention des investisseurs est attirée sur les points suivants:

Risque de Crédit: Les investisseurs prennent un risque de crédit sur l'Emetteur et ultimement sur Société Générale en tant que garant des obligations de l'Emetteur, conformément aux modalités de la garantie (disponible au bureau du Garant sur demande). En conséquence, l'insolvabilité de Société Générale peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

La valeur de marché du produit peut diminuer significativement en dessous de sa valeur nominale en conséquence de la solvabilité de la Société Générale.

Recours limité au Garant : En investissant dans ce produit, les investisseurs reconnaissent qu'ils n'auront aucun recours contre l'Emetteur dans le cas d'un défaut de paiement par l'Emetteur de tout montant dû au titre du produit. Aucun investisseur ne pourra prendre des mesures ni engager des procédures quelconques pour obtenir la dissolution, le redressement judiciaire ou la liquidation de l'Emetteur (ou toute autre mesure analogue). Toutefois, les investisseurs continueront d'être en mesure de réclamer tous montants impayés au garant en vertu des termes de la garantie.

Renflouement interne : La Directive sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (BRRD) fournit aux « Autorités de Résolution » de l'Union européenne un ensemble d'outils crédibles leur permettant de gérer les défaillances des institutions financières européennes en recourant, entre autres, au mécanisme de « renflouement interne ». Si l'Emetteur et / ou le Garant fait l'objet de mesures de résolution sous la forme du renflouement interne, la créance de l'investisseur peut être réduite à zéro, convertie en titres de capital ou subir un report de maturité. Cela peut entraîner des pertes sur le montant investi, indépendamment de la protection du capital du produit, le cas échéant.

Information concernant les produits incluant un risque de perte en capital : Pour les produits incluant un risque de perte en capital, la valeur de remboursement de ces produits peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. De plus, indépendamment du niveau de protection du capital, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant initialement investi avant la date d'échéance, si le produit est vendu par l'investisseur.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « **Cessionnaire Autorisé** » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats- Unis" ("Non-United States persons")), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les **U.S. Risk Retention Rules**) (une **Risk Retention U.S. Person**). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (*be beneficially owned*), à tous moments, que de **Cessionnaires Autorisés**. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Section 871(m) de l'U.S. Internal Revenue Code de 1986 : Les réglementations du Trésor Américain prises au titre de la Section 871(m) de l'U.S. Internal Revenue Code de 1986 (les **Réglementations relatives à la Section 871(m)**) imposent une retenue à la source de 30% sur les équivalents de dividendes payés ou réputés payés (tel que défini dans les Réglementations relatives à la Section 871(m)) à un porteur non américain, (un **Porteur Non Américain**), à l'égard de certains instruments financiers liés à des instruments de capital américain ou des indices incluant des instruments de capital américain (les Titres **Américains Sous-Jacents**). En particulier, les Réglementations relatives à la Section 871(m) s'appliqueront généralement aux Titres dont la date d'émission intervient à compter du 1er janvier 2017 qui répliquent substantiellement le rendement économique d'un ou plusieurs Titre(s) Américain(s) Sous-Jacent(s) tel que déterminé par l'Emetteur à la date à laquelle le delta anticipé de ces Titres est déterminé par l'Emetteur sur la base des tests décrits dans les Réglementations relatives à la Section 871(m) applicable (pour les besoins des notices concernées, ces instruments

sont réputés être des instruments « delta-one ») (les **Titres Spécifiques**). Si un ou plusieurs Titre(s) Américain(s) Sous-Jacent(s) est/ sont censé(s) payer des dividendes durant la vie du Titre Spécifique, une retenue à la source sera généralement requise même si le Titre Spécifique ne fournit pas de paiements explicitement liés à des dividendes.

Les Conditions Définitives applicables indiqueront si les Titres sont des Titres Spécifiques ou des Titres de Dividendes Estimés à Zéro. Lorsque les Titres sont des Titres Spécifiques mais ne sont pas des Titres de Dividendes Estimés à Zéro, les Conditions Définitives applicables préciseront si l'Emetteur ou l'agent chargé de la retenue à la source fera la retenue à la source au titre des Réglementations relatives à la Section 871(m) et le taux de cette retenue à la source. Si les Titres sont des Titres de Dividendes Estimés à Zéro, les Conditions Définitives applicables préciseront que le taux de retenue fiscale à la source est de zéro.

Les investisseurs sont informés que la détermination faite par l'Emetteur s'impose aux Porteurs Non Américains, mais ne s'impose pas aux autorités fiscales américaines (United States Internal Revenue Service, ci-après, l'**IRS**) et l'IRS peut être en désaccord avec la détermination faite par l'Emetteur.

Les Réglementations relatives à la Section 871(m) prévoient que des calculs complexes doivent être effectués par rapport aux Titres liés à des Titres Américains Sous-Jacents et leur application à une émission spécifique de Titres peut être incertaine. En conséquence, l'IRS pourra décider que ces règles doivent s'appliquer même si l'Emetteur avait initialement présumé que les règles ne s'appliqueraient pas. Il y a un risque dans ce cas que les Titulaires de Titres soient assujettis à une retenue à la source *ex post*.

Dans la mesure où ni l'Emetteur ni aucun agent chargé de la retenue à la source ne devra payer des montants additionnels par rapport aux montants retenus relatifs à un Titre Spécifique, les Titulaires de Titres recevront des montants inférieurs à ce qu'ils auraient reçus si la retenue à la source n'avait pas été imposée.

Les investisseurs devront consulter leurs conseillers fiscaux en ce qui concerne l'application éventuelle des Réglementations relatives à la Section 871(m) à un investissement dans les Titres.

INFORMATION IMPORTANTE POUR LES INVESTISSEURS:

Les termes et conditions sont indicatifs et peuvent varier en fonction des fluctuations de marché.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de marché : Ce produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque lié à des conditions de marché non favorables : Les variations de la valeur de marché de certains produits sont susceptibles d'obliger un investisseur à constituer des provisions ou à revendre partiellement ou en totalité ces produits avant maturité, pour lui permettre de respecter ses obligations contractuelles ou réglementaires. Une telle éventualité pourrait mettre l'investisseur dans l'obligation d'avoir à liquider ces produits dans des conditions de marché défavorables, ce qui peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de liquidité: Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Information dans le cas d'un rachat par Société Générale ou d'un remboursement anticipé du produit : Société Générale peut s'engager à assurer un marché secondaire. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix de ces produits (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer pour le rachat ou le dénouement de ces produits) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées à ces produits ou sur tout investissement dans ces produits.

Événements affectant l'(les) instrument(s) sous-jacent(s) ou les opérations de couvertures : Afin de prendre en compte les conséquences de certains événements affectant le(s) sous-jacent(s) sur le produit ou les opérations de couverture, la documentation du produit prévoit (a) des mécanismes pour ajuster ou substituer le(s) sous-jacent(s), (b) la déduction de l'augmentation du coût de la couverture de tout montant dû, (c) la monétisation et, par conséquent, la désindexation de la formule du produit pour toute ou partie

des sommes dues au titre du produit sur le(s) sous-jacent(s) et (d) le remboursement anticipé du produit par l'Emetteur. Chacune de ces mesures peut entraîner des pertes sur le montant investi, indépendamment de la protection du capital du produit, le cas échéant.

Information FRTB : Pour un Indice ou un Indice SGI dont les Composantes Indice comprennent, sans caractère limitatif, un ou plusieurs Instruments Titres de Capital qui est une Part de Fonds ou un Sous-Jacent Indice ou un Sous-Jacent Indice SGI composé de Fonds ou Part d'ETF ou un Sous-Jacent Indice ou un Sous-Jacent Indice SGI composé d'ETF, si à compter du 1er janvier 2023, le Fonds concerné ou si le Prestataire de Services Fonds du Fonds sous-jacent, ETF ou Prestataire de Services ETF de l'ETF sous-jacent ne rend pas publique une information ou ne fournit pas (volontairement ou conformément aux lois et règlements ou aux stipulations contractuelles) les informations qui permettent à Société Générale ou l'une de ses sociétés liées de calculer ses risques de marché en tant que porteur de Parts de Fonds ou Parts d' ETF pour couvrir les obligations de l'Emetteur dans le cadre du produit, comme s'il détenait directement les actifs du Fonds ou ETF sous-jacent (**Informations FRTB**), Société Générale ou l'une de ses sociétés liées peuvent être soumis à des exigences de capital nettement plus élevées au titre du règlement Revue Fondamentale du Trading Book tel que transposé en droit français. Par conséquent, à compter de cette date, l'Agent de Calcul peut (i) remplacer l'Indice ou l'Indice SGI affecté par un Indice similaire et apporter aux modalités du produit un ajustement correspondant qui pourrait avoir un effet défavorable important sur la valeur du produit ou (ii) rembourser le produit ce qui pourrait entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.

Information sur les données et/ou les chiffres établies à partir de sources externes : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations établies à partir de sources externes ne sont pas garanties bien que ces informations proviennent de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'Emetteur n'assument aucune responsabilité à ce titre.

Information sur les simulations de performances passées et/ou les performances futures et/ou les performances passées : La valeur de votre investissement peut varier. Lorsque des simulations de performances passées ou des performances passées sont présentées, les données y afférentes ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Il en va de même de l'évolution des données historiques de marché. Lorsque des performances futures sont présentées, les données relatives à ces performances ne sont que des prévisions et ne constituent pas un indicateur fiable quant aux résultats futurs du produit. En outre, lorsque les performances passées ou les simulations de performances passées sont basées sur des données exprimées dans une monnaie qui n'est pas celle de l'État de résidence de l'investisseur, les gains éventuels peuvent croître ou décroître en fonction des fluctuations de taux de change. Enfin, lorsque des performances passées ou futures ou des simulations de performances passées sont présentées, les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Restrictions de vente générales : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit. Le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) de certains produits peuvent ne pas être autorisés à la commercialisation dans le (ou les) pays dans lequel (ou lesquels) ces produits sont offerts. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'offre de ces produits ne saurait constituer, en aucun cas, une offre ou la sollicitation d'une offre en vue de souscrire ou d'acheter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) dans ce (ou ces) pays.

Information sur les commissions, rémunération payées à, ou reçues de tierces parties : Conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Emetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Risque de taux de change : Lorsque l'actif sous-jacent est coté et/ou libellé dans une devise étrangère et / ou , dans le cas d'un indice ou d'un panier, lorsque qu'il regroupe des composants libellés et/ou cotés dans une ou plusieurs devises, le montant de l'investissement peut augmenter ou diminuer en fonction des évolutions du taux de change entre cette (ces) devise(s) et l'euro ou toute autre devise dans laquelle le produit est libellé, sauf si le produit inclut une garantie de change.

Conflit d'intérêt: La valorisation d'un produit peut être liée au prix au comptant ou au cours d'instruments financiers sous-jacents ou d'autres types d'actifs (les «actifs sous-jacents»). Société Générale et les entités de son groupe peuvent à tout moment négocier des transactions sur ces actifs sous-jacents, pour compte propre ou pour le compte de leurs clients qui peuvent avoir des intérêts similaires ou opposés à ceux de l'investisseur, ou agir, de manière non exhaustive , en tant que contrepartie de dérivés, contrepartie de couverture, émetteur, animateur de marché, courtier, structureur, conseiller, distributeur, agent placeur, garant , gestionnaire d'actifs, dépositaire ou agent de calcul concernant ces actifs sous-jacents, ce qui pourrait avoir un impact sur la performance de ces actifs sous-jacents, la liquidité ou la valeur de marché. Par conséquent, des conflits d'intérêts potentiels peuvent survenir entre les différentes divisions du Groupe Société Générale agissant sur de tels actifs sous-jacents pour compte propre ou pour le compte de leurs clients, et ceux de l'investisseur. Toutefois, les conflits d'intérêts sont identifiés, évités et gérés conformément à la politique de la Société Générale en

matière de conflits d'intérêts dont le résumé a été communiqué à l'investisseur ou est disponible sur simple demande auprès de son contact Société Générale habituel.

Indices de Référence: Les investisseurs dans les Titres à taux variable et / ou indexés sur certains sous-jacents qui sont considérés comme des indices de référence sont exposés au risque que: 1) ces indices de référence puissent être soumis à des changements méthodologiques ou autres qui pourraient affecter leur valeur, ou 2) (i) peuvent devenir non conformes aux lois et réglementations applicables (comme le règlement (UE) n ° 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil en date du 8 juin 2016 (le **Règlement sur les indices de référence**)); (ii) peut cesser d'être publié, ou (iii) le superviseur ou l'administrateur de l'un de ces indices de référence peut déclarer que l'indice de référence concerné n'est plus représentatif, et en conséquence, l'indice de référence concerné peut être remplacé par un autre indice de référence.

Autorisation : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Pour tout pays de l'Espace Économique Européen ou le Royaume-Uni (i) dans lequel le produit n'est pas admis aux négociations sur un marché réglementé et (ii) qui n'est pas expressément mentionné, dans le présent document, comme un pays dans lequel une offre non-exemptée du produit est permise, le produit est offert DANS LE CADRE D'UNE OFFRE EXEMPTÉE et aucun prospectus n'a été approuvé dans ce pays par le régulateur local. Le produit ne saurait être distribué dans ce pays dans le cadre d'une offre de titres au public, ou de la sollicitation d'une telle offre, conformément au Règlement (UE) 2017/1129 (le **Règlement Prospectus**).

Avertissement relatif à l'Indice: L'indice mentionné dans le présent document (l' "Indice") n'est ni parrainé, ni approuvé, ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre.

iSTOXX France ESG 40 Decrement 50 EUR Price est la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse, ("STOXX"), Deutsche Börse Group ou ses concédants, et est utilisé sous licence. STOXX, le Groupe Deutsche Börse ou leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les produits et STOXX, le Groupe Deutsche Börse ou leurs concédants, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne fournissent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (en cas de négligence ou autre) quant à toute erreur, omission ou interruption générale ou spécifique affectant iSTOXX France ESG 40 Decrement 50 EUR Price ou ses données.